

APPELEZ
GRATUITEMENT!
0800 20 950

Comfortlift
Orona



SUBVENTION VIA LE **PHARE**



SUBVENTION VIA LE PHARE

1. Conditions générales

Pour recevoir une intervention financière dans l'achat d'une aide individuelle, il faut d'abord introduire une demande d'admission auprès du Service PHARE. Pour cela, une personne doit répondre aux conditions générales suivantes :

- **Domicile :** Etre domiciliée sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Voici la liste de ses 19 communes (et leurs codes postaux) :

Anderlecht (1070), Auderghem (1160), Berchem-Sainte-Agathe (1082), Bruxelles-Ville (1000, 1020 à Laeken, 1120 à Neder-over-Heembeek ou 1130 à Haeren), Etterbeek (1040), Evere (1140), Forest (1190), Ganshoren (1083), Ixelles (1050), Jette (1090), Koekelberg (1081), Molenbeek-Saint-Jean (1080), Saint-Gilles (1060), Saint-Josse-ten-Noode (1210), Schaerbeek (1030), Uccle (1180), Watermael-Boitsfort (1170), Woluwé-Saint-Lambert (1200), Woluwé-Saint-Pierre (1150).

- **Age :** Ne pas avoir atteint l'âge de 65 ans accomplis au moment où elle introduit la demande d'admission.
- **Handicap :** Présenter une limitation des possibilités d'intégration sociale et professionnelle due à une insuffisance ou à une diminution d'au moins 30% de sa capacité physique ou d'au moins 20% de sa capacité mentale. Cette insuffisance ou diminution est déterminée par le Service Phare sur base d'un rapport médical.
- **Nationalité :** Etre belge ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou réfugié reconnu ou avoir le statut conféré par la protection subsidiaire ou être apatride ou étranger inscrit au registre de la population.

2. Limite de la subvention (HTVA)

A. Subvention pour un monte-escalier

- Monte-escaliers avec siège desservant un étage (droit ou avec une ou deux courbes) : 7.650 euros
- Monte-escaliers avec siège desservant plus d'un étage : 11.200 euros
- Monte-escaliers avec plate-forme pour fauteuil roulant : 13.650 euros

B. Subvention pour une plateforme élévatrice ou ascenseur domestique

- Systèmes en X pour petites élévations : 3.600 euros
- Systèmes pour élévations jusqu'à 3 m : 12.350 euros
- Systèmes pour élévations supérieures à 3 m ou ascenseur : 17.800 euros
- Travaux d'aménagement liés au placement de la plate-forme ou de l'ascenseur : 1.750 euros

Plus d'infos sur votre offre ou les remboursements du Phare? Contactez-nous au **056 36 52 20** ou via **sales@comfortlift.be**